

PROJET de **P**ERFORMANCE **F**ÉDÉRAL



2017 / 20**24**

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020



SOMMAIRE

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

COMPETITIONS DE REFERENCE 2017 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FEDERATION

STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL – Hockey sur gazon

1. SPORTIFS	11
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES	14
3. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.....	20
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ	21
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES	24
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT	24
7. ENCADREMENT	27
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT	30
9. EVALUATION.....	31
10. ANNEXES	33

ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

1. Analyse quantitative

La FFH ne présente qu'une seule discipline reconnue de haut niveau : le hockey sur gazon

Années	Compétitions de référence masculines	Prévision	Réalisé
2013	World League 2 St Germain en Laye (France)	Top 2	2°
	World League 3 Rotterdam	Top 13	14ème
	Championnat d'Europe 2 Vienne (Autriche)	Top 2	2°
	Coupe du Monde U21 (New-Delhi (Inde))	Top 6	2°
2014	Championnat d'Europe U21 (Waterloo, Belgique)	Top 6	7ème
2015	World League 2 Le Cap (Afrique du Sud)	Top 3	1er
	World League 3 Anvers (Belgique)	Top 12	14ème
	Championnat d'Europe Londres (Royaume-Uni)	Top 6	7ème
2016	Championnat d'Europe 2 U18 Glasgow, (Ecosse)	Top 2	1er
2017	World League 2 Belfast (Irlande)	Top 2	2°

Années	Compétitions de référence féminines	Prévision	Réalisé
2013	Championnat d'Europe des Nations 2 Cambrai (France)	Top 2	4ème
2014	Championnat d'Europe U21 Waterloo (Belgique)	Top 6	6ème
2014	World League 1 Prague (République Tchèque)	Top 2	1er
2015	World League 2 Montevideo (Chili)	Top 3	5ème
2015	Championnat d'Europe des Nations 2 Prague	Top 4	6ème
2016	Championnat d'Europe U18 Glasgow (Ecosse)	Top 2	2°
2016	World League 1 Douai (France)	Top 2	3ème
2016	Coupe du Monde U21 Santiago (Chili)	Top 12	15ème

Le système des « World League » (WL) a été mis en place en 2012/2013 pour la première fois. La France, compte-tenu de son classement, intègre la World League au 2° tour pour les hommes et au 1^{er} tour chez les féminines. La WL se déroule tous les 2 ans et le troisième tour est la phase qui qualifie soit aux JO, soit à la Coupe du Monde. Selon le classement des nations qualifiées d'office, il faudra donc se classer dans le Top 12 ou mieux pour les JO et la Coupe du Monde (jusqu'en 2015 pour la CM car 12 équipes participantes) et le Top 16 ou mieux pour la CM depuis 2016 car 16 équipes participantes.

La Coupe du Monde U21 se déroule à 16 équipes et les 6 meilleures nations européennes (classement du championnat d'Europe précédent) sont qualifiées.

Les championnats d'Europe s'organisent en 3 divisions de niveau composées chacune de seulement 8 équipes. A titre d'information, il faut savoir que 6 équipes européennes étaient qualifiées à Rio pour les hommes et 4 pour les féminines. L'impact de l'Europe sur le hockey masculin est très significatif.

2. Analyse qualitative

Pour la filière masculine

L'ossature de l'équipe de France repose sur les vice-champions de Monde Junior de 2013, mais cette équipe est très jeune (la plus jeune du circuit international avec une moyenne d'âge de 23 ans en 2015). Ce manque d'expérience freinera les ambitions de l'équipe de France qui doit s'arrêter à la porte des JO de RIO. Elle se classe 14^{ème} de la World League (WL) pour 12 places disponibles à Rio.

Classement de la WL 2015 (TQO): 1/ Allemagne, 2/ Belgique 3/ Australie 4/ Argentine 5/ Pays-Bas 6/ Grande Bretagne 7/ Inde 8/ Canada 9/ Espagne 10/ Nouvelle Zélande 11/ Irlande 12/ Malaisie 13/ Corée 14/ France 15/ Pakistan 16/ Japon 17 Pologne 18/Chine 19/ Autriche 20/ Egypte.

On gagne 2 places comparé à la WL de 2013. Nous pouvons relever 3 points essentiels :

- La capacité à déjà générer de bonnes performances face à certaines équipes phares comme la Belgique ou l'Inde. L'équipe a su aussi confirmer son rang face à ses opposants directs (Japon, Chine, Russie, Pologne). Par contre elle n'a pas réussi à performer lors des matches décisifs en 2015 lors de la WL3 contre la Malaisie et durant l'EURO face à l'Espagne et l'Irlande (défaites 2-3).
- L'absence de joueurs de grand talent sur les postes clés comme le gardien de but et le tireur de penalty-corner (PC) est préjudiciable à l'accès à la haute performance. C'est la raison pour laquelle nous avons porté notre attention sur ce domaine depuis 2 ans.
- Ensuite il est à signaler l'importance accrue durant cette dernière olympiade attribuée aux compétences de l'encadrement. L'entraîneur « générique » ne peut plus suffire pour gérer son équipe. Nous formons de bons entraîneurs et nous recrutons des coaches étrangers reconnus pour leur expertise. Il faut constater la fuite des experts soit vers d'autres nations comme Frédéric Soyez en Espagne (5^{ème} aux JO de Rio) ou Gerold Hoeben qui est retourné aux Pays-Bas pour prendre la responsabilité de la relève hollandaise.

Ce bilan conduira à déterminer la politique des 7 années à venir tout en prenant en compte :

- Que la relève est dans le top 8 européen et crée déjà la concurrence. Les pôles France sont un très bon réservoir pour nos équipes de France.
- Que notre jeune équipe vieillit et que l'efficacité du suivi socio professionnel sera fondamentale pour retenir les joueurs et qu'ils puissent se préparer.

Pour la filière féminine

L'olympiade passée est à distinguer en 2 parties.

- La première basée sur des joueuses expérimentées mais qui ne répondent pas aux critères de disponibilités pour s'entraîner et participer aux compétitions. Nous faisons face à la difficulté de maintenir une constance dans la composition d'équipe due aux départs des joueuses pour des raisons professionnelles, d'études, de non engagement. Nous démontrons une incapacité à confirmer lors des matches à enjeux, comme face au

Mexique à la WL2 de 2015. Nous avons du mal à stabiliser l'encadrement de l'équipe de France qui a connu 2 staffs différents en 3 ans.

- La seconde partie a été amorcée en 2016 avec un nouveau staff et surtout un collectif se reposant quasiment exclusivement sur les Juniors (U21). Notre intention est de se reposer dorénavant sur la génération Coupe du Monde Junior de 2016 qui composera le noyau en vue des JO de Paris 2024.

Ce bilan et la nouvelle orientation donnée conditionneront la stratégie à venir jusqu'en 2024. Nous pourrions nous reposer sur les performances de nos équipes Relève qui sont toutes dans le top 8 européen et sur un Pôle France de Wattignies qui produit un bon réservoir dorénavant pour les équipes de France.

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE 2017 – 2024 ET OBJECTIFS

SPORTIFS DE LA FÉDÉRATION

1. Calendrier des compétitions internationales de référence

Veillez revoir l'explication sur l'organisation des compétitions dans le chapitre précédent (Analyse de l'Olympiade 2013-2016)

Filière masculine	Compétition de référence	Prévisions	Exigences
2017	World League 3 (TQCM)	14ème	Top16
2017	Championnat d'Europe 2	1 ^{er} montée	Top 2
2017	Championnat d'Europe 2 U21	1 ^{er} montée	Top 2
2017	Championnat d'Europe U16	2 ^o JOJ	Top 2
2018	Coupe du Monde Bhubaneswar (Inde)	10ème	médaille
2018	Championnat d'Europe U18	6 ^{ème} maintien	Top 6
2019	World League 2 (France candidate)	1 ^{er} / 2 ^o	Top 3
2019	World League 3 (TQO)	10ème	Top 12
2019	Championnat d'Europe	6 ^{ème} maintien	Top 6
2019	Championnat d'Europe U21	6 ^{ème} maintien	Top 6
2019	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} /2 ^o maintien	Top 2
2020	Jeux Olympiques Tokyo (Japon)	8/9ème	médaille
2021	World League 2	1 ^{er} / 2 ^o	Top 3
2021	World League 3 (TQCM)	7/8ème	Top 16
2021	Championnat d'Europe	5 ^{ème}	Top 6
2021	Championnat d'Europe U21	5ème	Top 6
2021	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} / 2 ^o JOJ	Top 2
2022	Coupe du Monde	7ème	médaille
2022	Championnat d'Europe U18	5ème	Top 6
2023	World League 2	1 ^{er} / 2 ^o	Top 3
2023	World League 3 (TQO)	7ème	Top 12
2023	Championnat d'Europe	4ème	Top 6
2023	Championnat d'Europe U21	4ème	Top 6
2023	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} / 2 ^o maintien	Top 2
2024	Jeux Olympiques	6ème	médaille
2024	Championnat d'Europe U18	4ème	Top 6

Filière féminine	Compétition de référence	Prévisions	Exigences
2017	Championnat d'Europe 2	4 ^{ème}	Top 2
2017	Championnat d'Europe U21	6 ^{ème} maintien	Top 6
2017	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} / 2 ^o JOJ	Top 2
2018	Championnat d'Europe U18	6 ^{ème} maintien	Top 6
2019	World League 2 (France candidate)	3 ^{ème}	Top 3
2019	World League 3 (TQO)	18 ^{ème}	Top 12
2019	Championnat d'Europe 2	2 ^o montée	Top 2
2019	Championnat d'Europe U21	5 ^{ème}	Top 6
2019	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} / 2 ^o maintien	Top 2
2021	World League 2	3 ^{ème}	Top 3
2021	World League 3 (TQCM)	15 ^{ème}	Top 16
2021	Championnat d'Europe	6 ^{ème} maintien	Top 6
2021	Championnat d'Europe U21	5 ^{ème}	Top 6
2021	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} / 2 ^o JOJ	Top 2
2022	Coupe du Monde	14 ^{ème}	médaille
2022	Championnat d'Europe U18	5 ^{ème}	Top 6
2023	World League 2	2 ^o	Top 3
2023	World League 3 (TQO)	13 ^{ème}	Top 12
2023	Championnat d'Europe	6 ^{ème} maintien	Top 6
2023	Championnat d'Europe U21	5 ^{ème}	Top 6
2023	Championnat d'Europe U16	1 ^{er} /2 ^o maintien	Top 2
2024	Jeux Olympiques	11 ^{ème}	médaille
2024	Championnat d'Europe U18	4 ^{ème}	Top 6

2. Les objectifs principaux de médailles / performance pour 2020 et 2024

Au niveau des féminines, l'objectif est clairement placé sur les JO de Paris 2024. Notre projet d'y présenter une équipe compétitive a déjà commencé en concentrant nos efforts sur les U21/U18 actuelles sans oublier nos U16. C'est la raison pour laquelle, nous devons fixer davantage notre attention sur les résultats de nos équipes « Relève » que sur ceux de l'équipe Senior quasiment composée de juniors. Nous avons des intentions ambitieuses puisque nous visons le Top 6 européen régulièrement avec les U21 dès 2017 et les U18 en 2018. Ces 2 équipes sont déjà dans le Top8. Les U16 relèveront le défi de se qualifier en juillet 2017 pour les Jeux Olympique de la Jeunesse (JOJ) de 2018.

Pour ce qui concerne l'équipe masculine, celle-ci a déjà un niveau de reconnaissance internationale qui la classe dans le groupe que nous nommerons « B ». Le 1^{er} groupe étant actuellement composé par 7 équipes dont 5 « intouchables » à ce jour (Australie, Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Argentine) et 2 nations plus « accessibles » (Angleterre, Inde). Cependant, la progression envisageable sur les 7 ans à venir, et ce, à l'image de la performance de l'Argentine aux JO de Rio (médaille d'or), pourrait nous conduire à nous approcher du podium de 2024. Deux conditions à la haute performance sont indispensables à prendre en compte : le suivi socio-professionnel des athlètes et l'encadrement de très haute expertise. Dans le même temps, nous travaillons sur la catégorie Relève qui viendra compléter en 2024 certainement à hauteur de 30 à 50% la jeune équipe actuelle dont les joueurs seront alors

trentenaires. Une présence systématique dans le Top 6 européen de nos équipes Relève sera le garant d'un réservoir de talents.

3. Les objectifs intermédiaires au cours de l'olympiade

L'idéal serait de suivre les objectifs de résultats indiqués dans le calendrier 2020/2024 ci-dessus. L'essentiel sera

- Pour les hommes, de réaliser les performances minimum de qualification aux JO et à la CM ainsi que de se classer dans le top 6 européen. Il s'agira d'être présent dans le partage des performances avec les nations du top8 mondial et surtout de présenter un fort potentiel à menacer ces équipes lors des JO 2024.
- Pour les féminines, il s'agira de respecter une progression régulière afin de présenter une performance notable en 2024



STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024

Analyse du contexte

<p style="text-align: center;">FORCES</p> <p>L'organisation modulable et pérenne du PNP</p> <p>Les U21 garçons vice-champions du monde 2013</p> <p>Le niveau de nos collectifs Relève filles/garçons</p> <p>Le développement des formations via l'Académie du Hockey</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <p>L'équipe de France Hommes s'arrête à la porte des JO de Rio</p> <p>Le rang de notre équipe féminin est trop éloigné</p> <p>Des moyens financiers trop limités</p> <p>Le réservoir de joueurs et joueuses insuffisant</p> <p>Une convention cadre à 14 CTS</p>
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <p>Des perspectives immédiates de résultats pour l'équipe de France masculine</p> <p>L'attribution des JO 2024 à Paris</p> <p>Un recrutement à l'étranger opportun</p> <p>La progression de la filière féminine</p> <p>L'acquisition d'experts étrangers et du Grand INSEP</p> <p>L'avènement du Para Hockey</p>	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <p>Un équilibre budgétaire fragile depuis 2011 et sous contrôle du ministère</p> <p>L'éventualité de contre-performances en 2017</p> <p>Les JO de Paris reculés en 2028</p> <p>La fuite des « pré-trentenaires » mal jugulée</p> <p>Les départs en retraite et les délais de remplacement ou non de CTS</p>

Pour définir notre stratégie 2017-2024 et à compter de cette analyse du contexte, nous développerons principalement les 6 points suivants

- L'acquisition d'expertises
- Le suivi socioprofessionnel
- Le recrutement pour les équipes de France
- Le PNP
- Les moyens financiers
- L'académie du hockey

Le PPF se situe dans le prolongement du Parcours de l'Excellence Sportive 2013-2017.

La FFH soutient avec ferveur les JO de Paris 2024 en visant une performance notable de nos féminines et une place la plus proche du podium pour notre équipe masculine. Nos équipes de jeunes devront se maintenir au plus haut niveau européen. Les objectifs sont ambitieux mais déjà des indicateurs sont très favorables et des actions mises en place. Nous allons aussi conduire un certain nombre de projets dans le cadre de l'Héritage Paris 2024 pour soutenir nos plans d'actions.

1. La politique du Haut Niveau au sein de la fédération

La politique fédérale « Se connecter avec les clubs, tous les clubs » (détaillée à l'annexe 4 du PPF) met l'accent sur le haut niveau et sur les points suivants :

- Au niveau des objectifs : qualifier l'équipe de France masculine aux JO de Tokyo, placer nos équipes U18 et U21 dans le top 6 européen et propulser l'Académie du Hockey.
- Parmi les opportunités relevées pour rassembler le Hockey Français : les JO de Paris en 2024.
- Sur la question des visions à partager : la direction technique nationale, la Haute Performance, le hockey en salle (pour ce sujet, voir point suivant)
- Enfin la politique fédérale énonce précisément 52 actions organisées en 4 grands chapitres. Pour ce qui concerne le haut niveau, 12 actions, classées dans 2 chapitres (Développer et Pratiquer) sont recensées :

Développer

L'axe 1 - Féminiser regroupant une action : Valoriser l'Equipe de France féminine et ses joueuses,

L'axe 2 - Former et professionnaliser intègre 4 actions : Doter l'Académie du Hockey d'une plateforme de formation à distance, Le Coaching Performance, Former les encadrants de l'apprentissage du hockey et Professionnaliser les encadrants du hockey

Pratiquer

L'axe 4 - La Haute Performance développe 7 actions : Reconsidérer la gestion des championnats Elite, Garantir le suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau, Créer un Club de partenaires Haute Performance, Engager une réflexion sur la politique du Haute Performance à travers nos pôles, Renforcer le PNP, Accompagner les double-projets, Faire appel à des expertises extérieures.

M. Jean-Marc Harou est président de l'Académie du Hockey et M. Henri Lhomme est responsable de la cellule « Suivi socio-professionnel ». Le DTN travaille en lien direct avec ces deux cellules.

2. La cohérence du projet avec les disciplines non reconnues de haut niveau

La FFH a décidé l'abandon du hockey en salle sur la scène internationale par nos équipes de France pour des raisons financières et sportives. Nous étions médaille de bronze au Mondial de 2003 chez les femmes et les hommes. Seuls les clubs continuent à participer aux coupes d'Europe des clubs. Il y a un certain intérêt à poursuivre la pratique en club durant la période hivernale dans un cadre de maintien de l'état de forme et du développement des qualités physiques. Cependant l'hiver peut aussi être mobilisé par des compétitions de référence sur gazon ou par des stages dans le Sud de l'Europe ou dans l'hémisphère sud. Par contre il est dommage de ne pas pouvoir bénéficier d'une salle à l'INSEP pour le Pôle France.

3. La place du PPF dans le projet global de la fédération

Sur les 52 actions du projet fédéral, 12 concernent directement la Haute Performance.

Deux points essentiels peuvent être retenus :

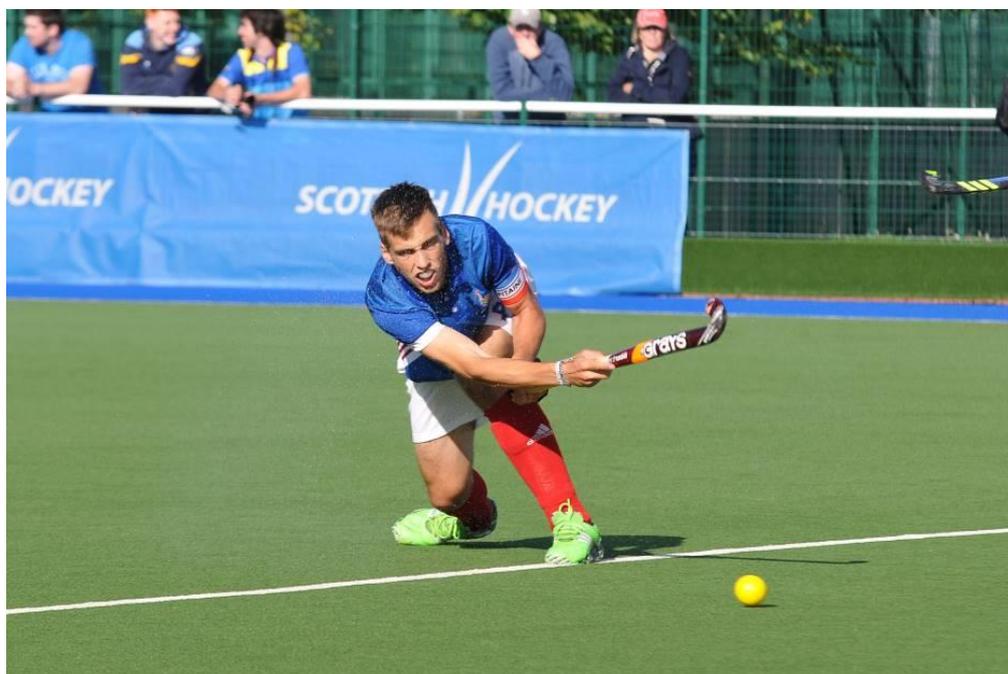
- l'accent porté sur le suivi socio-professionnel pour accompagner nos athlètes dans la Haute Performance,
- l'amélioration de l'expertise des encadrements techniques par le biais de la formation et de l'acquisition d'experts extérieurs (coaches étrangers, experts en préparation mental et préparation physique...).

Le projet fédéral met l'accent sur la nécessité pour l'équipe masculine d'une qualification olympique en 2020 et d'une performance de haute gamme en 2024 et pour notre équipe féminine d'une performance notable aux JO 2024. Voir projet fédéral « Se connecter avec les clubs, tous les clubs » en annexe 4.

4. Les objectifs de performance pour le programme d'Excellence sportive ont été clairement énoncés. Pour le programme d'accession au haut niveau, il s'agit du renforcement des compétences des encadrants, du développement du PNP (Plan National de Préparation), de la préparation aux double-projets, de la réflexion sur les pôles France Jeunes.

5. L'approche spécifique par public (valide, handisport, sport adapté)

Nous n'avons pas encore fait de demande de reconnaissance du haut niveau pour les pratiques handisport et sport adapté. Cependant nous participerons aux premiers championnats d'Europe Hockey Fauteuil en juin 2017 et de Hockey Adapté en août 2017. Le Hockey Fauteuil pourrait devenir « Paralympique » en 2024. Une commission « HandiHockey » est présidée par M. Daniel Choquel avec en soutien un CTS (Jonathan Bernon) expert dans le domaine. Nous sommes affiliés depuis cette année au Comité Paralympique et Sportif Français.



PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL – Hockey sur gazon

1. LES SPORTIFS

Le niveau de performance des sportifs inscrits en listes respecte les critères inscrits dans [l'annexe 2.1 de l'instruction du 23 mai 2016](#)). Les championnats d'Europe ayant lieu tous les 2 ans, la compétition de référence sera la dernière en date.

1.1. Critères d'inscription sur les listes des sportifs

Critères d'inscription sur la liste des « Sportifs de Haut Niveau » (SHN) :

Performance internationale ;

Catégorie Elite

- Classement 1-4 lors des JO, Coupe du Monde ou championnat d'Europe

Catégorie Senior

- Classement dans les 16 meilleures équipes lors de la Coupe du Monde (16 équipes qualifiées) ou lors des JO ou du TQO car 12 nations seulement qualifiées aux JO.
- Classement dans les 16 meilleures équipes lors des championnats d'Europe
- Liste élargie aux 24 joueurs du collectif (généralement cumulés aux U21)

Catégorie Relève

- Classement dans les 12 meilleures équipes lors des championnats d'Europe pour les U18 et U21 et le top 10 européen pour les U16. Ces compétitions se jouent tous les 2 ans en alternance : années paires pour les U18 et impaires pour les U16 et U21.

Critères d'inscription sur la liste des Sportifs des Collectifs Nationaux » (SCN) :

- Joueurs U21 ayant été convoqués parmi les 24 joueurs en stage et sans avoir été sélectionnés en compétition de référence (championnat d'Europe, Coupe du Monde,)

Critères d'inscription sur la liste des Sportifs Espoirs (SE)

- Joueurs U16 ou U18 non sélectionnés aux championnats d'Europe mais sélectionnés en pôle France Jeunes (tests de sélection en pôle en chapitre 6.6)

LISTES	COMPÉTITIONS		
ELITE	JEUX OLYMPIQUES	CHAMPIONNAT DU MONDE	**CHAMPIONNAT D'EUROPE
CLASSEMENT	1 - 4	1 - 4	1 - 4
SENIOR	JEUX OLYMPIQUES	CHAMPIONNAT DU MONDE	**CHAMPIONNAT D'EUROPE
CLASSEMENT	5 – 16*	5 - 16	5 - 16
Liste élargie	Joueurs inscrits sur la liste des 24 de la préparation à l'échéance terminale lorsque l'équipe a satisfait aux exigences de classement aux compétitions de référence Senior		
RELEVE	**CHAMPIONNAT D'EUROPE U21	**CHAMPIONNAT D'EUROPE U18	**CHAMPIONNAT D'EUROPE U16
CLASSEMENT	1 - 12	1 - 12	1 - 10
SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX	Joueurs inscrits sur la liste des 24 de la préparation à l'échéance terminale lorsque l'équipe a satisfait aux exigences de classement aux compétitions de référence U21		
ESPOIR	Joueurs non sélectionnés en équipe de France U16 et U18 ayant répondu aux critères de sélection d'entrée en pôle France Jeune		

- * 12 équipes seulement aux JO donc classement 13 à 16 déterminé lors du TQO
- ** Les championnats d'Europe ayant lieu tous les 2 ans, la compétition de référence est la dernière en date
- Le nombre de sportifs sur liste sera sensiblement le même que par le passé. En cumul par collectif, on pourrait atteindre 140 sportifs mais du fait de la sélection de sportifs sur plusieurs catégories, on devrait se maintenir sur un effectif autour de 100 listés haut niveau.

1.2. Environnement du sportif

En compétition et en stage, les joueurs sont encadrés par des entraîneurs (un « Head coach » et un ou des assistants), un manager chargé de la responsabilité du groupe, un préparateur physique (sauf U16), un préparateur mental (équipes seniors), un médecin (compétitions seniors), un kinésithérapeute (ou deux pour les seniors selon la programmation), un analyste vidéo (compétitions uniquement).

Lors des stages, des experts (gardiens de but, PC, phases offensives ou défensives...) sont recrutés.

La qualité de l'hébergement sera évolutive en fonction de la catégorie des sportifs (niveau CREPS minimum) mais il est nécessaire de respecter une certaine exigence sur les conditions de restauration pour toutes les catégories. Enfin les déplacements individuels sont pris en charge directement auprès de l'agence de la FFH.

Au quotidien :

- En structure Pôle : les différentes prestations sont détaillées dans la convention entre les structures d'Etat et la FFH. L'encadrement des sportifs repose prioritairement sur le responsable du pôle France, accompagné par le ou les entraîneurs (préparateur physique et autres) le service médical de la structure (SMR et soins), un diététicien, l'encadrement scolaire (l'ensemble des accompagnateurs du double projet, surveillants d'internat, assistants d'éducation). Les SHN bénéficient d'aides à la pension et de la prise en charge des déplacements individuels pour retour en club.
- En centres d'entraînement du PNP. Le sportif est encadré par des entraîneurs et un préparateur physique. Les installations sportives (hockey et musculation) sont mises à sa disposition. Nous assurons le suivi sportif à distance, l'accompagnement du double projet, la SMR pour les sportifs listés, les déplacements sont pris en charge et des installations si nécessaire. Des aides sociales sont prévues si besoin pour les SHN.

1.3. Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel

Henri Lhomme, responsable du suivi socioprofessionnel à la FFH s'occupe des relations avec CNOF, FIH, les SHN et le DTN

La direction technique nationale assure le suivi des joueuses et joueurs par des référents CTS sur les collectifs et les pôles. L'organisation est la suivante :

- Relations avec les institutions, les joueurs, les staffs et la FFH: Bertrand Reynaud (DTN)
- Référente des équipes de France féminines A et U21 : Carole Thibaut-Teffri (CTN PACA)
- Référent des équipes féminines U16/U18 et Pôle France : Steve Colledge (EN)
- Référent de l'équipe de France masculine : Antoine François (CTN HDF)

- Référent équipe de France U21 masculine et Pôle France INSEP : Vincent Le Croller
 - Référent équipes de France U16/U18 et Pôle France Jeune : Philippe Gourdin
- Voir actions du projet fédéral : PRATIQUER : Axe 4 / Action 9

1.4. **Convention sportif / fédération :**

Convention en annexe 2

1.5. **Critères d'attribution des aides individuelles**

Aides individuelles. La fédération participe aux pensions pour les pôles France, prend en charge certaines formations (formations paramédicales, SportCom, etc...) pour les SHN, les formations des polistes, les dépenses liées à la préparation individuelle (ex : salle de musculation) et les déplacements pour les entraînements du PNP, des équipements et matériels sportifs pour les SHN.

Aides personnalisées. Elles sont destinées aux aides au logement pour les polistes externes et les SHN seniors, aux pensions des polistes, à la prise en charge des déplacements des polistes pour retour en club, à l'attribution de manques à gagner, à la participation aux CIP et enfin aux aides sociales pour les SHN Seniors.

1.6. **Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive et/ou en arrêt de longue durée pour cause de blessure ou maladie**

Le niveau de réalisation de l'indicateur RAP 3-2 SHN de 2015 démontre une très bonne intégration professionnelle post carrière sportive en général (90-95% d'intégration / aux sportifs identifiables).

Un accompagnement de l'athlète est réalisé tout au long de sa carrière et en fin de carrière pour s'assurer de son avenir : reconversion entraîneur et cadre technique (contrat PO), préparation au professorat de sport, soutien aux formations Executive Master de l'INSEP, aide aux candidatures auprès d'entreprises, communication sur les offres d'emplois via le réseau des fédérations par exemple...



2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

L'appellation PNP (Plan National de Préparation) utilisée dans le PES de l'olympiade précédente sera maintenue car aujourd'hui entrée dans les mœurs.

Le PNP prend en compte la préparation des athlètes, exceptés les stages nationaux et les compétitions, soit au sein des pôles soit au sein de centres d'entraînement délocalisés.

Jusqu'en 2012, la préparation des équipes nationales se faisaient principalement par l'intermédiaire des stages nationaux. Ces stages visaient une remise à niveau des joueurs et une préparation tactique de l'équipe. Un bilan fut réalisé faisant remarquer qu'à chaque stage, il était observé des lacunes à combler qui freinaient la préparation de l'équipe. De plus, des coûts de rassemblement importants ont été enregistrés et responsables de problèmes financiers en 2011. Le système n'a pas été reconnu comme efficace.

Le PNP a été mis en place pour proposer des structures adaptées à la performance (pôles France) et pour se rapprocher des athlètes en allant vers leurs sites d'entraînement et leur permettre de s'entraîner plus régulièrement (structures hors pôles). Les structures du PNP sont **modulables** parce qu'elles s'adaptent aux besoins des équipes nationales et des athlètes. Les responsables de filière (les Head-coaches) donnent les lignes directrices du travail à effectuer sur le PNP. Entre 2013 et 2017, nous avons progressivement changé notre conception du PNP. Les premières années étaient basées sur le renforcement technique puis progressivement nous avons abordé la question de l'intensité et de l'exigence à l'entraînement (voir annexe 5 : Méthodologie d'entraînement). Les années à venir nous amèneront à augmenter la fréquence d'entraînement et le niveau de performance requis, ce dernier étant révisé en permanence en fonction de l'évolution des exigences du haut niveau. Le PNP se décline dorénavant en PNP Accession et PNP Excellence, regroupant environ 200 hockeuses et hockeuses, basé sur 9 à 12 structures et enfin recrute une vingtaine d'entraîneurs (voir en annexe 3 le PNP 2016/2017 pour exemple). Ces chiffres ne sont jamais fixes puisque le PNP est une organisation variable, s'adaptant aux besoins de chaque saison. Des projets locaux (exemple de Toulouse qui va obtenir le 1^{er} terrain synthétique d'Occitanie) peuvent initier la mise en place de nouveaux centres d'entraînement. M. Philippe Gourdin, DTN Adjoint chargé du haut niveau et de la mise en place du PNP, valide l'opportunité de l'ouverture d'un centre. Il évalue régulièrement le travail effectué dans différents centres en relation avec les responsables de projets Haut niveau. L'encadrement est réalisé soit par des cadres d'Etat soit par des cadres fédéraux (clubs et ETR).

2.1. Le programme d'accession au haut niveau

Accès à la performance et à une animation territoriale. Ce programme concerne les sportifs inscrits en liste « ESPOIRS ».

- Le programme d'accession au haut niveau féminin est identique au programme masculin.
- L'organisation et la structuration de la formation sportive (pour les filles et les garçons) sont accessibles en annexe 3.
- Le programme d'accession repose sur les stages nationaux, les compétitions nationales et les centres du PNP « Accession » dont le cahier des charges des structures est en annexe 1.
- Les compétitions sont : le championnat de France des régions U14 et U16 filles et garçons, et les championnats de France des clubs U14 et U16 filles et garçons. La détection se réalise à compter de ces compétitions avec les relais des cadres techniques et entraîneurs des ETR (équipes techniques régionales) Lors des championnats de

France des régions U16 au CREPS de Wattignies pour les filles et au CREPS IDF pour les garçons, les entraîneurs de ligues sont réunis ainsi que tous les sportifs afin de leur présenter la stratégie d'excellence sportive qui débute à compter des U18. Ce système a montré son efficacité en matière de détection.

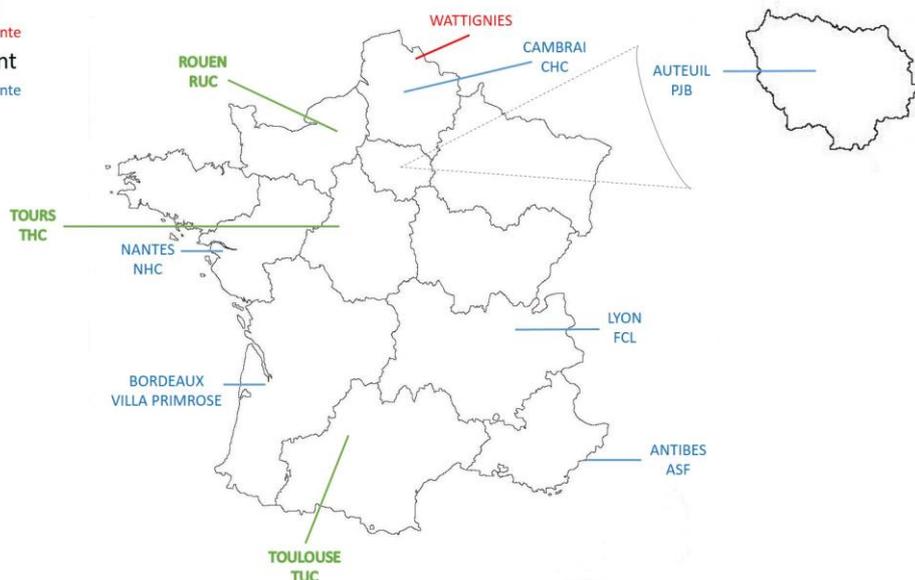
Parcours de l'accession au haut niveau



- Le PNP rassemble les structures locales décrites en annexe 3, et concerne entre 70 à 80 jeunes (50% filles-garçons) dans les différents centres (de 6 à 10 selon les besoins).
 - Le stage national des U14 filles regroupe entre 25 et 30 jeunes et celui des garçons environ 45 à 50 jeunes. Le stage national U16 (25 filles et 40 garçons) complètent la formation.
 - L'encadrement est présenté en annexe 3
 - Le dispositif d'évaluation est décrit au chapitre 6.6. La présence de tous les entraîneurs nationaux est requise pour les observations et les évaluations lors des championnats de France U14 et U16. et aussi pour la formation pendant les stages nationaux
 - Les dispositifs d'intégration en collectifs supérieurs sont présentés en chapitre 6.7.
 - La cartographie des structures concourant au plan national de préparation à l'accession à la performance
- Les localisations des structures auront été validées par l'établissement (CREPS de Wattignies) ou les clubs concernés pour les centres du PNP (voir annexe 3).



En établissement
 Structure non permanente
 Hors établissement
 Structure non permanente
 Structure en projet



- La définition et l'organisation de la surveillance médicale des sportifs listés (autres que SHN). Pas de règles particulières autres que les exigences du certificat médical pour la délivrance d'une licence compétition ou d'un sur-classement supérieur Exception faite pour les sportifs entrant en pôle comme sportif espoir dans l'attente d'un championnat d'Europe U16 ou U18.
- **AVANT 18 ANS**

Examen médical	2 fois/an
Bandelette urinaire	1 fois/an
Bilan psychologique et diététique	1 fois : dans les 3 mois après l'arrivée en pôle France
Electrocardiogramme	1 fois par an
Bilan sanguin	1 fois par an
Bilan bucco-dentaire	1 fois par an
Epreuve d'effort	1 fois à l'entrée sur liste SHN ou ES en pôle France
Echocardiographie	1 fois à l'entrée sur liste SHN ou ES en pôle France

2.2. Le Programme d'excellence sportive :

- Le PNP Excellence prend en compte la préparation des athlètes (cahier des charges des structures en annexe 1)
 - soit au sein d'un pôle France (que nous priorisons),
 - soit au sein d'un centre d'entraînement permettant de compléter les entraînements de club.

Le PNP Excellence accompagne le programme des équipes de France (rassemblements, matches et compétitions). Un programme de rassemblements spécifiques pour les gardiens de but et les penalty-corners y est développé. Enfin, compte-tenu des carences observées, la préparation mentale s'effectuera en collaboration avec les structures du grand INSEP (CREPS de Wattignies actuellement).

Notre intention est de préparer les garçons -21 en pôle France et les -18 en pôle France Relève au sein du CREPS Ile de France de Châtenay-Malabry et les -16 ans en pôle France Relève au

CREPS de Wattignies. L'effectif féminin n'étant actuellement pas suffisant, les collectifs U16/U18/U21 sont regroupés au sein du Pôle France de Wattignies.

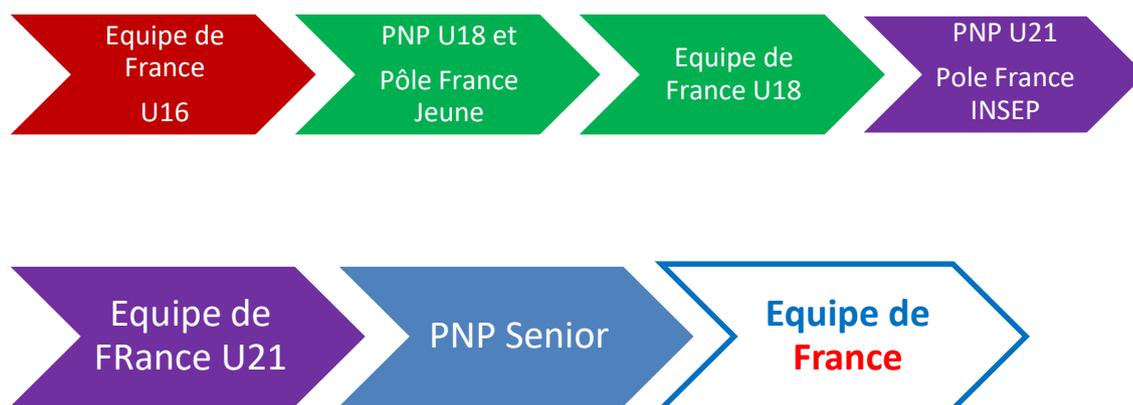
Les athlètes âgés au-delà de 21 ans terminent leur double projet ou alors s'engagent dans la vie professionnelle et intègrent un centre d'entraînement ou enfin tentent l'aventure du championnat de haut niveau à l'étranger.

Le PNP Excellence concerne environ 120 à 130 sportifs sur 3 pôles France et entre 6 et 10 centres d'entraînement selon les besoins. Un projet est à l'étude concernant l'intégration des pôles en tant qu'équipes dans un championnat national régulier afin d'étoffer et de compléter la formation des sportifs

Pour les équipes senior ; le PNP pourrait tendre vers un rassemblement hebdomadaire de 2 à 3 jours (modèle Belge très performant) avec réduction des rassemblements nationaux traditionnels et complété par les séances en centres d'entraînements et en club.

- En parallèle du PNP, le programme Excellence est complété par :
 - Les collectifs nationaux : rassemblements, stages, matches, tournois et compétitions de référence.
 - Les championnats Elite, les championnats étrangers et l'Euro Hockey League. Durant l'olympiade passée, nous avons développé les exigences du haut niveau au sein des championnats Elite : formation Coaching Performance et vidéo obligatoires, kinésithérapeute disponible pour chaque match. Voulant tendre vers une ligue, le cahier des charges va évoluer vers davantage de formation, d'augmentation de la fréquence et de la qualité d'entraînement, de l'amélioration du suivi des sportifs et du renforcement de l'analyse vidéo. L'évaluation et le suivi seront réalisés au moyen d'un projet sportif Elite du club.

Parcours de l'excellence sportive



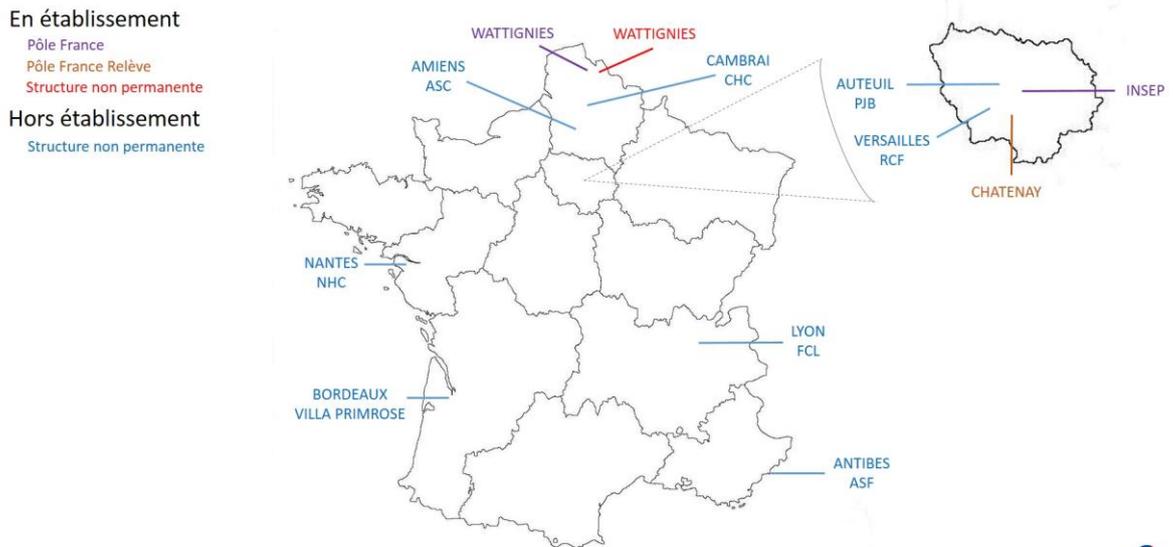
- L'encadrement et l'organisation du PNP sont présentés en annexe 3
- L'organigramme de la DTN en chapitre 7.2

Les conventions sont réalisées en début d'olympiade et révisées chaque année sur la base d'un avenant. Les cahiers des charges des structures synthétisent ces conventions (voir annexe 3).

- Convention FFH – CREPS Hauts de France : Convention pluriannuelle relative au pôle France Relève Hockey mixte (Pole Féminin et -16 garçons) -et au PNP,

Offre de prestation en préparation mentale

- Convention FFH – CREPS IDF : Convention pluriannuelle relative au pôle France Hockey -21 et Pôle France Relève -18, convention de partenariat DEJEPS
- Le dispositif d'évaluation (voir chapitre 6) ;
- La cartographie des structures concourant au plan national de préparation à l'excellence



L'INSEP héberge le centre de formation du DESJEPS et propose des formations continues ou complémentaires essentielles à nos cadres pour la quête du plus haut niveau : « Executive Master » Entraînement, diplôme de Préparation Physique.

Le CREPS de Châtenay-Malabry est l'établissement qui accompagne la FFH depuis maintenant 30 ans. Il accueille le Pôle France Relève garçons qui prépare le championnat d'Europe -18 ans et le Pôle France -21 pour préparer le championnat d'Europe U21 et la Coupe du Monde Junior. C'est le maillon fondamental dans le parcours du joueur de hockey. Il a fortement contribué aux résultats cités précédemment. Les conditions de scolarité sont bien adaptées et elles favorisent un excellent accompagnement du sportif ainsi qu'une charge d'entraînement nécessaire pour cette catégorie d'âge.

Les bonnes conditions de préparation permettent de répondre aux exigences du haut niveau : terrain synthétique éclairé, salle de hockey, installation et encadrement pour la préparation physique, le suivi médical réglementaire. Le CREPS sera doté courant 2020 d'un terrain de hockey haut de gamme. Le CREPS est aussi un lieu privilégié pour les stages des équipes nationales. Le championnat de France des régions -16 ans garçons, seconde marche de l'accession au haut niveau, s'y déroule régulièrement.

Le DEJEPS Hockey est basé au CREPS.

Le CREPS de Wattignies est aussi une place privilégiée pour le hockey. Il est implanté dans la région la plus développée pour le hockey en France. Il accueille le Pôle France Relève mixte composé des Pôles France Relève Féminin U16/U18 et le Pôle France Relève U16 masculin et

le centre d'entraînement d'excellence de la région identifié dans la convention FFH-CREPS. Il faut souligner l'effort réalisé sur la rénovation des installations sportives : terrain de hockey synthétique éclairé et terrain de jeu réduit, installations et encadrement pour la préparation physique et la récupération, suivi médical réglementaire, locaux à proximité pour l'encadrement. Le Pôle prépare l'ensemble de la filière d'excellence féminine. Le championnat de France des régions -16 ans filles, seconde marche de l'accession au haut niveau, s'y déroule annuellement.

L'établissement, placé au cœur du Hockey européen, accueille un très grand nombre de stages de préparation pour les équipes nationales, la proximité de la Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, étant un élément favorable.

Le CREPS héberge la formation BPJEPS « Sport Collectifs » mention Hockey et est un outil essentiel de la formation fédérale de la ligue des Hauts de France.

- La définition et l'organisation de la surveillance médicale réglementaire des sportifs listés du programme d'excellence ;

La surveillance médicale règlementaire est assurée par le docteur H Desmettre.

La SMR concerne prioritairement les sportifs listés en catégorie SHN (Elite, Sénior et Relève) ainsi que les Espoirs Sportifs (ES) intégrés en Pôle France.

AVANT 18 ANS

Examen médical	2 fois/an
Bandelette urinaire	1 fois/an
Bilan psychologique et diététique	1 fois : dans les 3 mois après l'arrivée en pôle France
Electrocardiogramme	1 fois par an
Bilan sanguin	1 fois par an
Bilan bucco-dentaire	1 fois par an
Epreuve d'effort	1 fois à l'entrée sur liste SHN ou ES en pôle France
Echocardiographie	1 fois à l'entrée sur liste SHN ou ES en pôle France

APRES 18 ANS en pôle

Examen médical	2 fois/an
Bandelette urinaire	1 fois/an
Bilan psychologique et diététique	1 fois : dans les 3 mois après l'arrivée en pôle
Electrocardiogramme	1 fois par an
Bilan sanguin	1 fois par an
Bilan bucco-dentaire	1 fois par an
Epreuve d'effort	A l'entrée sur liste SHN ou ES en pôle
Echocardiographie	1 fois dans la carrière au moins 3 ans après celle de l'entrée sur liste SHN

APRES 18 ANS hors pôle

Examen médical	1 fois/an
Bandelette urinaire	1 fois/an
Bilan psychologique et diététique	Si nécessaire
Electrocardiogramme	1 fois par an
Bilan sanguin	1 fois par an
Bilan bucco-dentaire	1 fois par an

Epreuve d'effort	A l'entrée sur liste SHN ou en pôle
Echocardiographie	1 fois dans la carrière au moins 3 ans après celle de l'entrée sur liste

2.3. La formalisation d'un projet d'accompagnement médical des équipes de France dans le cadre du PPF

Le projet est suivi par le médecin des équipes de France et le kinésithérapeute fédéral. Voir en chapitre 8, les propositions de Recherche qui concernent sur de nombreux points les questions liées au médical. Il tient en 6 points

Protection de la santé des athlètes :

- Améliorer le taux de SMR complet
- Conduire une prévention dopage dans le cadre du programme de la FIH

Contribuer à l'amélioration des performances :

- Assurer la continuité des soins : par un suivi individualisé (programme informatique) et par des échanges fréquents avec le sportif, les staffs, les médecins des pôles ou personnels,...
- Accompagner les besoins en rééducation et réathlétisation,
- Proposer un protocole de récupération, un suivi diététique à la performance et un accompagnement psychologique à la performance,

Stages et compétitions

- Organiser une couverture médicale la plus large lors des stages et compétitions pour une prise en charge immédiat et aider à la décision.
- Prévoir 2 kinésithérapeutes pour favoriser la récupération.
- Se doter de matériels et équipements pour améliorer la récupération et les soins
- Favoriser lors des stages les structures du Grand INSEP dotées d'installations médicales et de récupération

Formation et recherche:

- Assurer la formation interne de l'encadrement médical.
- Organiser un séminaire avec les médecins et kinésithérapeutes des clubs pour former et informer.
- Conduire la recherche médicale et scientifique pour améliorer la prévention et la performance des joueurs.

Organisation :

- Contractualiser les membres de l'encadrement sanitaire sur l'olympiade pour maintenir une stabilité d'accompagnement

Recherche de sponsoring/partenariat

- Acquérir du matériel à la pointe et adapté à nos besoins

3. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.

Dans l'état actuel, le Hockey Fauteuil est une activité en plein développement. L'équipe de France de Hockey Fauteuil sera présente au 1^{er} championnat d'Europe en juin 2017 à Breda. Idem pour l'équipe de France de Hockey Adapté en août 2017 à Amsterdam.

La FFH a adhéré au Comité Paralympique et Sportif Français en mai 2017. Il se pourrait que ces deux disciplines soient intégrées (démonstration ?) au programme des Jeux Paralympiques

de 2024. A ce jour, nous n'avons pas encore demandé de reconnaissance de discipline de haut niveau. Nous n'avons pas de conventions signées ni avec la FFSA ni avec la FF Handisport mais ces fédérations nous soutiennent pour l'encadrement des équipes nationales. Une demande de reconnaissance de haut niveau pourrait être formalisée sur la prochaine olympiade 2020-2024 dès que nous pourrions prouver une situation plus évoluée. M. Jonathan Bernon CTN chargé du développement et du Handi-Hockey est le correspondant de la direction technique nationale. Il est accompagné par Daniel Choquel, président de la commission Handi-Hockey de la FFH.

L'évolution se fera petit à petit avec la première Coupe de France qui pourrait voir le jour dès 2018. Nous établirons donc une stratégie de haut niveau ultérieurement dès que l'ensemble des éléments seront mis en place.



4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF, un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit du sport de haut niveau féminin.

- 4.1. **Les spécificités de la pratique féminine** dans les disciplines déléguées à la fédération ; Le hockey se pratique à parité égale entre les hommes et les femmes au niveau mondial. En France nous comptons 30% de féminines en ayant débuté l'olympiade à 23%. Nous nous reposons donc sur un réservoir de joueuses encore trop faible avec des championnats nationaux trop fragiles. Cependant nous devons observer une moyenne d'âge assez faible des pratiquantes au niveau du championnat Elite ce qui favorise les performances de nos équipes jeunes au niveau international. Nos U21 sont 6^{ème} européenne et 15^{ème} mondiale.
- 4.2. **Les principales échéances** : Le championnat d'Europe U21 en 2017 ; la World League 2018/2019 qualificative pour le TQO puis la Coupe du Monde 2022 en attendant les JO de 2024.
- 4.3. **La stratégie développée et les chances de médailles** : Il n'y a pas actuellement de possibilité de médaille et nous poursuivons une stratégie dirigée vers la formation des U21 et U18 au détriment des séniors. Nous affichons un focus très fort sur la Génération 2024.
- 4.4. **Les indicateurs de performance**. La présence de nos équipes jeunes (U16/U18/U21) au plus haut niveau européen (Top 8) est un réel critère de performance. Notre équipe de France (senior) devra atteindre ce Top 8 en 2019 et se maintenir dans le Top 6 dès 2021.

- Ces performances pourront alors nous autoriser à participer à la Coupe du Monde 2022. La progression des clubs au niveau européen est aussi observée : promotion au niveau 2 (Trophée) cette année grâce à la performance du Douai HC.
- 4.5. **Les besoins d'encadrement pour le public féminin.** Les compétences en France sont actuellement suffisantes. A l'image de la filière masculine, nous devons acquérir prochainement des expertises étrangères pour le hockey afin d'apporter de nouvelles compétences et des expertises spécifiques dans le cadre du Grand INSEP par exemple pour développer des attitudes de haut niveau.
 - 4.6. **Le choix du parcours d'accès au haut niveau concernant les sportives de HN :** Il est identique au programme des masculins
 - 4.7. **La stratégie de communication mise en place envers elles.** Nous pouvons diffuser l'édition 2017 du Magazine Hockey Féminin, valoriser notre Prix Femix du Plan de Féminisation 2016, intégrer le haut niveau lors de la Semaine du Hockey Féminin, se qualifier pour les JOJ de 2018, obtenir des performances de plus en plus notables avec les collectifs nationaux et les clubs dans les compétitions internationales.
 - 4.8. **Le projet stratégique féminin** en sports collectifs, en vue de résultats ciblés : il devra être présenté par le DTN et servira à prioriser les moyens de l'Etat dans cet objectif ; La Coupe du Monde 2022 est l'évènement mondial le plus proche.
 - 4.9. **L'identification des épreuves** féminines dans lesquelles est repéré un déficit de résultat et de densité au plus haut niveau et les pistes d'évolution. Il existe une large fenêtre à partir de la 7^{ème} ou 8^{ème} place mondiale. Les nations classées de 1 à 7 ne sont pas accessibles.
 - 4.10. **La mention du parcours sportif suivi par les jeunes sportives ayant atteint le HN** dans leur discipline : Formation en pôle 40%, formation en club 40%, formation à l'étranger 20%.
 - 4.11. **La nécessité de mettre ou non en place une stratégie spécifique pour le HN féminin ;**
La politique fédérale doit soutenir l'activité de l'équipe de France féminine. Le PPF féminin est intégré dans un projet fédéral de féminisation globale visant à augmenter le nombre de licenciées, la proportion (35% en 2020 et 40% en 2024) et accroître la place des femmes dans le milieu fédéral (dirigeantes, entraîneurs, arbitres, juges ...). La question de la formation est cruciale car elle doit viser à accroître l'expertise des entraîneurs, féminins ou non, mais en lien avec le public féminin. Un autre point est de renforcer le niveau du championnat Elite et mettre en lumière les matches et évènements internationaux de l'équipe de France. La stratégie pour le sport de haut niveau féminin s'organise autour de quatre grands axes :
 - Un axe économique : Il y a un déséquilibre actuellement entre le budget accordé à l'équipe de France féminine et celui de l'équipe masculine : le rapport est de 1/3. Mais cette dernière est la « locomotive » qui doit entraîner dans son sillage la première. Il est nécessaire d'obtenir au plus vite des résultats probants chez les hommes pour en faire bénéficier rapidement les féminines qui ne sont pas encore capables d'atteindre ces résultats.
 - L'aspect sportif : S'entraîner plus et mieux, améliorer le niveau du championnat Elite et avoir des clubs féminins plus compétitifs sur le plan européen. Ensuite ce travail déjà engagé sera poursuivi au niveau des collectifs nationaux.
 - L'état d'esprit des joueuses doit évoluer vers la haute performance basée sur l'entraînement quotidien, un nombre de match internationaux élevés et une participation à chaque compétition internationale. Les cadres techniques doivent continuer à se former

aux dernières pratiques du haut niveau et nous devons acquérir des expertises extérieures soit étrangères pour l'aspect spécifique au hockey soit issues du Grand INSEP pour les compétences parallèles.

- **L'effectif** : Il est essentiel d'accroître le réservoir de joueuses, les fidéliser par un suivi socioprofessionnelle efficace, former la relève, recruter à l'étranger (double nationalité ou naturalisation), détecter sur des publics hors cadre fédéral comme le projet de détection avec l'Ile de La Réunion (athlétisme en particulier)

Cette stratégie du sport de haut niveau féminin se déclinera en 2 périodes :

- **De 2017 à 2020.** La première intention sera d'augmenter la charge de travail des joueuses avec des séances quotidiennes d'entraînement. La préparation physique doit être mise en œuvre de manière individualisée en relation avec les clubs. Ces derniers doivent mettre en place un minimum de trois séances techniques par semaine. Pour les équipières de l'équipe de France, il est envisagé d'avoir un travail quotidien voir biquotidien. L'effet recherché est une amélioration du niveau individuel technique et physique. En parallèle, au niveau de l'équipe de France il est important d'augmenter le nombre de matchs de préparation et d'être présent sur toutes les compétitions officielles. Nos collectifs ont besoin de prendre de l'expérience au niveau international. La planification aura pour objectif d'amener l'équipe à rencontrer des équipes du top 16. Pour atteindre ce but, il est indispensable de prendre en compte le suivi socioprofessionnel et le financement de la préparation.
- **De 2020 à 2024.** L'orientation suivante sera de tendre vers une organisation plus permanente pour être capable de performer en 2022 et 2024 .A l'exemple du modèle Belge, d'accueillir régulièrement 24 joueuses durant 3 jours par semaine et d'augmenter les stages collectifs pourrait être copié. L'objectif est de développer les qualités collectives tout en renforçant les qualités individuelles. Cette phase serait certainement conditionnée par le choix de Paris pour les JO de 2024. La planification aura pour objectif d'amener l'équipe à rencontrer des équipes du top10. Pour atteindre cela, il est indispensable de prendre en compte l'accompagnement socioprofessionnel (financement et organisation).

4.12. **Quelles sont les compétences à développer auprès de l'encadrement des collectifs féminins ?**

Nous avons besoin de spécialistes et d'experts, permanents ou temporaires sur les domaines liés à la haute performance en hockey. Ces paramètres ont été cités plus haut : la préparation physique ou mentale, l'entraînement des gardiens de but ou des tireurs de PC, les secteurs technico-tactiques, l'analyse vidéo, la récupération, les aspects médicaux. Une cellule d'accompagnement socioprofessionnelle doit se constituer. L'apport d'expertises extérieures doit être accompagné par la formation des cadres dans ces mêmes domaines.

4.13. **Quelles solutions à apporter à l'accompagnement du projet de vie des SHN féminines ?**

En ce qui concerne l'accompagnement des joueuses de hockey, il faut distinguer plusieurs profils. Le premier profil est la lycéenne et il est donc envisageable d'aménager le temps scolaire au profit du double projet. Le second profil est l'étudiante. La majorité des joueuses réalisent des études diplômante. Il n'est pas toujours possible de réaliser des aménagements. Le troisième profil est la salariée. Dans ce cas il est indispensable de passer

une convention avec l'employeur pour permettre de dégager du temps pour la préparation et l'équipe nationale. Les étapes 1 et 2 doivent se réaliser en priorité au sein d'un pôle France. Eventuellement envisager un pôle mixte à l'INSEP ou Châtenay-Malabry ou ailleurs.

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF, un accent particulier sera porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit des sportifs issus des régions ultrapériphériques.

Relancer la filière haut niveau sur l'Ile de La Réunion au moyen de l'appel à projet Héritage 2024 / Détection

Nous connaissons bien les aptitudes démontrées par les jeunes Réunionnais à la pratique sportive et en particulier pour le Hockey. Franck Grondin, cadre fédéral de la FFH, chargé de la préparation physique des collectifs nationaux et ex-athlète de haut niveau (400 mètres haies, décathlon) est le mieux placé pour en juger et confirme nos propos. Coordination, explosivité, adresse sont les qualités essentielles d'un joueur de hockey.

Le projet

Nous souhaitons donc réactiver notre filière d'accession au haut niveau sur l'Ile de La Réunion en nous appuyant sur les clubs existants et sur les pratiquants d'autres disciplines tels l'athlétisme ou le hand-ball. M. Grondin sera responsable de la mise en place de cette opération. Il pourra s'appuyer sur la DRJSCS, le CREPS, le CROSIF, les associations sportives et surtout son réseau local. Le public concerné sera majoritairement féminin.

Perspectives Paris 2024

Nous avons une stratégie de Haute Performance pour le Hockey Féminin et qui est clairement identifiée au sein du Plan de Performance Fédéral. Pour que notre équipe de France soit compétitive lors des JO de Paris 2024, nous devons travailler avec nos pratiquantes actuelles et qui se préparent particulièrement au sein des équipes nationales et des Pôles. Mais nous devons avoir une vision de recrutement plus large pour renforcer notre potentiel. Nous avons déjà exploré plusieurs pistes : joueuses à double nationalité dans les pays dominants du hockey (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Angleterre), naturalisation de jeunes joueuses (2 hollandaises en 2017) et des sportives issues d'autres disciplines ou de territoires pas assez investigués. L'Ile de La Réunion entre donc bien dans ce cadre.

Nous devons accompagner les clubs à mieux former les joueuses et obtenir très vite des résultats probants aux championnats de France des Régions U14 et U16. Notre détection doit déjà repérer les meilleures joueuses en activité en clubs. Les meilleures joueuses seront invitées à suivre un double projet en pôle. Ce projet peut évidemment s'étendre aux garçons. L'évaluation sera réalisée par M. Grondin au moyen d'outils d'évaluation spécifiques

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES JOUEUSES ET JOUEURS DE HOCKEY

La Méthodologie de l'entraînement placée en annexe 5, prend en compte les points suivants.

6.1. Les exigences du haut niveau.

Nous pourrions définir les exigences du hockey de haut niveau comme les capacités à cumuler des actions et des matches à très haute intensité et à démontrer une très grande efficacité dans les zones de but offensive et défensive

6.2. Les fondamentaux du haut niveau dans chacune des disciplines ;

Développer des qualités de vitesse, de puissance maximale aérobie PMA, de coordination motrice et d'adresse, de vision du jeu et de coordination interindividuelle

6.3. Les savoirs-être ;

L'esprit d'équipe avec l'individu au service de l'équipe: solidarité, coopération, dynamique de groupe.

Le sens de l'effort, du dépassement de soi, de la rigueur et du travail.

Se fixer des objectifs élevés, avoir de l'ambition et se donner les moyens de les atteindre.

« Force et passion »

6.4. Les savoirs faire.

Savoir s'entraîner individuellement et en équipe.

Respecter les plans de jeu d'attaque et de défense,

Autonomie et responsabilisation

6.5. Comment identifie-t-on un jeune talent, comment le repère-t-on ?

Critères de détection : Maîtrise technique de l'ensemble des fondamentaux, qualités physiques, intelligence de jeu (tactique individuelle, placement, compréhension des consignes), aptitude à s'entraîner (motivation, abnégation, résistance à l'effort), volonté d'accéder au haut niveau (double projet, accompagnement parental, entretien psychologique)

6.6. Les dispositifs d'identification, d'évaluation et de suivi des jeunes talents (tests, repaires en fonction de l'âge, fiches de suivi, etc.) ;

Les tests physiques

Test explosivité sur 10 m

Test vitesse-réaction avec changement de direction et réponse à un signal lumineux

Test VMA navette 20 m avec changement de direction, progressivement accéléré au signal (Leger)

Les tests techniques

Exercices permettant d'évaluer le niveau technique

Lors du stage U16 de 4 jours (sélection entrée au pôle) : bilan chaque soir sur l'observation des joueurs en situation, l'établissement d'un classement réévalué et établissement d'un classement final. Cette évaluation est faite par tous les entraîneurs nationaux présents.

Les observations des connaissances tactiques par la mise en situation de séquences semi collectives dans le domaine de la finition au but et de la défense individuelle (1contre1, prise en charge et semi collective)

Les grilles d'observation en situation de jeu et entretiens avec les entraîneurs lors des championnats de France U14 et U16.

6.7. Les dispositifs d'intégration en collectifs supérieurs.

L'évolution de la joueuse et du joueur tout au long de sa carrière se réalisera

- via les étapes du parcours d'accession : Championnats de France des Régions U14 puis U16, phases finales des coupes de France U14/U16, les séances du PNP, le stage national U14, le stage national U16

- via les étapes du parcours d'excellence : équipe de France U16 puis U18, les pôles France jeunes, le championnat de France U19, l'équipe de France U21 et le Pôle France INSEP, les championnats Elite, N1 et étrangers, et les séances du PNP. Le partage d'informations entre les entraîneurs nationaux se réalise au quotidien et au moyen de réunions de filière plus formelles.

6.8. **Le nom du référent fédéral** sur la détection/identification/accompagnement :

Philippe Gourdin DTN Adjoint

6.9. **Les dispositifs d'accompagnement des jeunes talents**

Pour le programme d'accession, entraînements au sein des centres du PNP U16 puis préparation d'un double projet en pôle France. Une fois inscrit dans le programme d'excellence, en SHN (Relève), l'accompagnement se fera donc en pôle France. Pour les non polistes, en liste Relève, soutien par des aides sociales, suivi de la SMR, organisation sportive dans le cadre du PNP.

6.10. **Les outils de communications dédiés** (à destination du sportif, des parents, des animateurs, éducateurs, entraîneurs, des dirigeants...). PSQS, LILIE

6.11. **Le transfert de talent :**

Sujet intéressant au niveau de la pratique féminine en recrutant sur d'autres sports collectifs (football, handball, rugby...) ou autres disciplines (athlétisme, tennis...). Voir plus haut le projet concernant les sportifs ultramarins.
Double pratique intra-club en particulier tennis-hockey

7. ENCADREMENT

7.1. Modalités de décisions entre élus/techniciens ;

Le DTN est directeur des équipes de France et assure le recrutement des différents encadrements. Il en fait part au bureau fédéral et présente son organigramme.

7.2. Mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN : Sur la base de l'échange, du partage, de l'équité, du bon sens et de la prise de décision la plus cohérente. Organigramme

 Fédération Française de HOCKEY		FILIÈRE MASCULINE						
		Responsable : Aymeric BERGAMO						
Collectifs Nationaux	Entraîneur	Assistant	Manager – Responsable Pôle	Vidéo Analyse	Préparateur Physique	Médecin	Kinésithérapeute	
Equipe de France	Jeroen DELMEE	Xavier DE GREVE	Antoine FRANCOIS	Axel GUIGNARD	Franck GRONDIN	Christophe POPINEAU	Sébastien LE BRIS	
-21	Aymeric BERGAMO	Fabien POURCELET	Vincent LE CROLLER	Charles SERIN	Rémi HUSSON	Christophe POPINEAU	Rémi DIETRICH	
POLE FRANCE INSEP	Aymeric BERGAMO	Vincent LE CROLLER	Vincent LE CROLLER		Franck GRONDIN	INSEP	INSEP	
-18	Matthias DIERCKENS	Fabien POURCELET			Franck GRONDIN	Christophe POPINEAU	Justine EDOUARD	
POLE FRANCE JEUNE Chatenay-Malabry	Pascal POULENC	Joris HAROU et Fabien POURCELET	Philippe GOURDIN		CREPS	CREPS	CREPS	
POLE FRANCE JEUNE Wattignies	Antoine FRANCOIS	Matthias DIERCKENS	Steven COLLEDGE		CREPS	CREPS	CREPS	
-16	Philippe GOURDIN		Yoshihiro HIRASAWA	Yoshihiro HIRASAWA		Christophe POPINEAU	Thomas GOURDIN	

Responsables sectoriels Formation : Vincent LE CROLLER Développement : Jonathan BERNON Handi Hockey : Jonathan BERNON Suivi Socio-professionnel : Bertrand REYNAUD, Carole THIBAUT TEFFRI (Bière féminine), Antoine FRANCOIS (Bière masculine) CTR AURA : Dominique LOUISON CTR NA : Jean-Marc CHAMPIN CTN OC : Axel GUIGNARD CTN PACA : Carole THIBAUT TEFFRI		FILIÈRE FEMININE						
		Responsable : Gaël FOULARD						
Collectifs Nationaux	Entraîneur	Assistant	Manager	Vidéo Analyse	Préparateur Physique	Médecin	Kinésithérapeute	
Equipe de France	Gaël FOULARD	Nicolas JAQUET	Carole THIBAUT TEFFRI	Théo PLOUVIER	Franco CANNELLA	Hélène DESMETTRE	Laurent GALDINI	
-21	Cédric DE TAEYE		Carole THIBAUT TEFFRI	Théo PLOUVIER	Franck GRONDIN	Hélène DESMETTRE	Laurent GALDINI	
POLE FRANCE Wattignies	Cédric DE TAEYE	Matthias DIERCKENS	Steve COLLEDGE		CREPS	CREPS	CREPS	
-18	Guillaume QUIEVY	Kevin MERCURIO	Cédric DE TAEYE		Franck GRONDIN	Hélène DESMETTRE	Anne-Catherine CARPENTIER	
-16	Steven COLLEDGE	Rosa PADILLA			Franck GRONDIN	Hélène DESMETTRE	Benjamin BOONE	

7.3. Modalités de décisions entre techniciens ;

Trois projets sont actuellement en cours, chacun managé par un cadre technique. Il est responsable du projet en tant que « Head Coach » ce qui, en plus des questions techniques liées à l'équipe, les compétitions et la performance en général, intègre le management de son staff technique, la sélection des joueurs pour validation auprès du DTN, la réalisation de la planification Le projet Féminin (senior et U21) est conduit par Cédric De Taeye (EN) assisté par Carole Thibaut –Teffri (CTN), le projet Senior Masculin par Gaël Foulard assisté par Antoine François (CTN) et enfin le projet U21/INSEP est dirigé par Aymeric Bergamo assisté par Vincent Le Croller (EN). Le DTN élabore les staffs en collaboration avec le Head coach. Il existe ainsi une forte coopération entre les techniciens.

7.4. Modalité de management (recrutement, suivi, évaluation des cadres, reconnaissance, reconversion) ;

Il existe un réel problème de timing entre un départ à la retraite et le moment du recrutement via concours. Il peut se passer presque 2 ans entre les 2 moments. Il faudrait que le CGOCTS puisse pouvoir organiser par anticipation et ainsi bénéficier d'un « tuilage » (voir l'exemple cité plus haut au sujet du pôle de Châtenay-Malabry).

Le recrutement s'effectue par 3 voies : sur concours Professeur de Sport (PS), sur contrats PO ou sur contrat fédéral. Le suivi des missions est réalisé par le DTN et le DTN adjoint

qui couvrent la quasi-totalité des compétitions. Le niveau de responsabilité induit des compléments de salaire (actuellement 2 cadres : le DTNA et le Head coach de l'équipe de France masculine). Nous assurons l'accompagnement des contrats PO vers le professorat de sport via la loi Sauvadet. Le recrutement des experts étrangers et experts sectoriels (préparation mentale, préparation physique, gardien de but) est réalisé par les head coaches qui font leur proposition au DTN. Nous soutenons les formations continues telles les formations FEH et FIH, les formations continues, les *Executive Masters* et autres formations de l'INSEP. Des entretiens réguliers sont organisés entre le DTN et les cadres.

7.5. **Relation avec l'autorité hiérarchique** des conseillers techniques sportifs : Il n'y a pas de problème particulier recensé avec les DRJSCS.

7.6. **Stratégie d'évolution de carrière** des entraîneurs de haut niveau et de transmission de leur savoir ;

Cet aspect est évoqué régulièrement de manière à anticiper la démotivation ou l'excès de durée. La durée de mission d'un Head coach a sensiblement diminué depuis ces dernières années. Il faut aussi pouvoir réhabiliter des cadres sur des missions déjà occupées et jouer sur les catégories ou les genres. Nous pouvons aussi utiliser le changement de statut de CTR à CTN en fonction du volume accordé à une responsabilité régionale ou sectorielle ou de CTN à EN en osant redistribuer les contrats PO. Donc responsabilité et mission sont les 2 paramètres d'évolution utilisés.

7.7. **Environnement de l'encadrement** :

En compétition : l'encadrement peut compter sur la présence du DTN ou du DTNA lors de compétitions de référence mais aussi bien souvent du président de la FFH.

En stage. Un staff est mis en place en prenant en compte les besoins en expertise. L'encadrement est équipé sportivement pour pouvoir pratiquer sous toutes les conditions météorologiques.

Au quotidien : La DTN met à disposition du matériel de téléphonie et d'informatique. Déplacements et hébergement si besoin sont pris en charge. Un chargé de mission du DTN accompagne les CTS dans l'organisation et la mise en place de leurs actions. La plupart des CTS utilisent la carte bancaire fédérale.

7.8. **Dispositif d'information et de formation** professionnelle continue fédéral des entraîneurs :

L'Académie du Hockey va développer un outil de formation et d'information à distance par le biais du partage des connaissances. Actuellement page Facebook « Académie de Hockey » et plateforme INSEP « canal-sport ». Les entraîneurs sont conviés au Séminaire Coaching Performance où nous invitons des coaches experts étrangers ou issus du Grand INSEP. Sensibilisation à la préparation du concours de PS pour les agents non titulaires. Inscriptions aux Stages FEH/FIH. L'annuaire des formations est diffusé via le site FFH et par courrier.

7.9. **Quels moyens pour les faire monter en compétence** (besoins/demandes) ?

« L'entraîneur générique » n'est plus suffisant. Il doit s'appuyer sur des experts sur des domaines précis : technico-tactique, analyse vidéo, gardiens de but, penalty-corners, préparation mentale préparation physique, et autres. En outre l'expertise étrangère est incontournable et est sollicitée aussi lors du Coaching Performance à l'INSEP.

7.10. **Comment est mise en place une préparation individualisé des SHN ?**

C'est le PNP Excellence qui autorise la mise en place de l'individualisation de l'entraînement aussi bien techniquement que sur la préparation physique. Le suivi à

distance s'intègre au PNP mais permet aussi le lien avec les sportifs expatriés en championnats étrangers.

7.11. **Comment est mise en place une dynamique de groupe ?**

Cela se met en place sous la responsabilité du préparateur mental et par le biais de stages dédiés au « team building » dans le but de conduire un projet collectif. Autre outil utilisé comme les réseaux sociaux (page Facebook...);

7.12. **Dispositifs et projets « recherche et développement » et accompagnement scientifique** (en précisant le référent innovation / haute performance et sa quotité de travail) : Vincent Le Croller, responsable consacre 5% du temps de travail dédié à la recherche.

Secteur expertise de la performance :

- Identification des profils force/vitesse des hockeyeurs de haut niveau lors de répétition de sprints.
- Etude de l'impact d'une sollicitation des ressources physiologiques sur la mobilisation de ressources cognitives et préconisations de travail pour maintenir un haut niveau de réalisation technique dans un contexte de fatigue avancée.
- Etude sur l'impact de différents protocoles d'échauffement sur l'aptitude à répéter des sprints sans balle.
- Etude statistique de la composition des équipes qui se qualifient systématiquement aux compétitions majeures

Secteur formation ;

- Projets « Mycoach » ou « Hudl » (plateforme de formation des cadres et de suivi des sportifs à distance) et évolution de l'académie de formation avec la mobilisation d'un élu et le recrutement d'un salarié. Secteur médical (en relation avec le médecin des équipes de France) ;
- Etude morphologique sur l'asymétrie développée par la pratique intensive de jeunes hockeyeurs et préconisations de travail prophylactique en vue de maintenir un niveau de performance élevé tout en minimisant les risques de blessure.
- Monitoring de charges internes et externes de l'entraînement dans le but d'établir un modèle de prédiction de la blessure.

Secteur de la préparation mentale.

- A définir sur l'analyse vidéo et le débriefing



8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

Le modèle économique 2017 - 2024:

8.1. L'évaluation des besoins spécifiques (matériel, installations, conditions d'entraînement, recherche...).

- Trois points essentiels :

- L'encadrement, c'est-à-dire l'acquisition d'expertises de plus en plus spécifiques. Hors cadres d'Etat le budget encadrement 2017 de l'équipe de France masculine dépasse les 100000€ (il était de moitié en 2015). Il devra certainement doubler au fur et à mesure de la progression de nos équipes et en fonction de nos ambitions.

L'autre point est le suivi socioprofessionnel. Toutes les nations classées dans le top10 ont mis en place des contrats fédéraux avec les joueurs. Nous allons devoir suivre ce mouvement de manière évolutive dans un avenir plus ou moins proche en comptant sur les aides personnalisées, le mécénat d'entreprise, et les fonds propres de la FFH par le biais de partenaires.

Enfin le dernier point qui concerne l'augmentation de la fréquence des entraînements du PNP. Pour les équipes senior nous pourrions tendre vers un rassemblement hebdomadaire de 2 à 3 jours (modèle Belge très performant) qu'il faudra financer (mais en contrepartie une réduction des rassemblements nationaux traditionnels).

- Le matériel.

Il est nécessaire d'acquérir les structures pour le Hockey5 afin de développer cette pratique qualificative aux JOJ (1^{er} jeu acheté en 2017),

Pour la préparation physique, nous devons améliorer les moyens de capture des efforts pour mieux identifier et analyser les types d'effort lors des matches et entraînements .

Le matériel pour les entraînements spécifiques des gardiens de but est essentiel (machine à balles, tremplins, murs et filets de rebond, crosse filet). Il est nécessaire de s'entraîner avec un nombre conséquent de balles garant de l'intensité des séances.

- Les installations des structures.

Le terrain de l'INSEP a été livré en 2009 et la moquette devra être remplacée au moment des JO de Tokyo. Il faudrait dans le même temps couler une sous-couche qui n'a pas été réalisée initialement et responsable de traumatismes. Celui du CREPS IDF est à remplacer d'ici 2 ans, construire un local de rangement et rapprocher les bureaux du staff serait un plus. Besoin d'une salle hockey à l'INSEP pour la période hivernale. A signaler le manque de lits à l'INSEP pour composer une équipe complète (manquent 4 lits).

Les conditions d'entraînement sont : arrosage, éclairage, vestiaires, unités de récupération, local pour stocker le matériel, installation vidéo, bureaux, le tout à proximité du terrain.

Un projet est à l'étude concernant l'intégration des pôles en tant qu'équipes dans un championnat national régulier afin d'étoffer et de compléter la formation des sportifs.

8.2. Les pistes d'optimisation du modèle économique (favoriser si possible les ressources des établissements du Grand INSEP) ; 95% des stages nationaux en France se situent à l'INSEP, CREPS HDF, CREPS IDF et CREPS Centre, les 4 seules structures équipées d'un terrain de hockey.

8.3. La stratégie de concertation avec les collectivités locales pour l'implantation des structures, hors ou dans, les établissements ; Cette stratégie est principalement marquée dans les Hauts de France compte tenu du contexte géographique, au cœur du Hockey européen

8.4. La stratégie d'autofinancement (partenaires, etc.) ;

Nous avons trop peu de partenaires. Nous avons développé le financement participatif et nous faisons appel à la participation des familles et au mécénat de réseau interne.

8.5. Le budget prévisionnel (stages, compétitions, matériel, fonctionnement et aménagement des structures d'excellence et d'accession, encadrement...). Le manque de partenaires porte préjudice à l'évolution du financement des projets sportifs. La FFH doit développer ses ressources propres afin de gagner en autonomie. Excepté la volonté ferme de recherche de partenariat, deux possibilités pourraient s'offrir à nous rapidement pour renforcer cette quête : des résultats très probants de nos équipes dès l'été 2017 et en particulier l'équipe de France masculine ainsi que la décision d'attribuer les JO de 2024 à Paris.

PROGRAMME ACCESSION	2017	2020	2024
Stages nationaux U14	35000€	40000€	45000€
Championnats de France Régions U16	25000€	28000	32000
Stages U16	30000€	50000€	60000€
EuroHockey5	25000€	27000€	30000€
PNP	5000€	10000€	15000€
Budgets prévisionnels	120000€	155000€	182000€

Un budget prévisionnel révisé à la hausse d'ici 2020 de 22% car il est nécessaire de multiplier les actions auprès des jeunes talents et de la détection. Ensuite une augmentation de 15% pourrait maintenir le cap. L'augmentation concerne l'encadrement hors CTS et les stages.

PROGRAMME EXCELLENCE	2017	2020	2024
Encadrement collectifs + P NP dont Pôles *	200000€	300000€	350000€
Déplacements des collectifs	132000€	140000€	150000€
Coût des stages des collectifs	300000€	320000€	340000€
Fonctionnement des pôles hors cadres	300000€	325000€	350000€
Matériels	40000€	50000€	60000€
Budgets prévisionnels	972000€	1135000€	1250000€

* Hors CTS

On peut envisager une augmentation raisonnable de 15% du budget du programme de l'excellence sportive d'ici 2020 puis de 10% entre 2020 et 2024. Les postes les plus impactés sont les charges liées à l'encadrement et aux pôles. Les autres charges sont dues à l'augmentation du coût de la vie et l'acquisition de matériels sportifs. Cette estimation est réalisée à compter de notre situation financière actuelle et d'une approche réaliste et raisonnable. Il est certain qu'il serait facile de proposer un budget prévisionnel plus ambitieux qui pourrait voir le jour dès l'obtention de résultats de très haute gamme et la décision favorable pour les JO de Paris en 2024. Voir cahier des charges en annexe 1.

9. EVALUATION

L'évaluation s'appuie notamment sur les données distribuées pour la convention d'objectif : rang de la France sur les compétitions de référence (14^{ème} pour les hommes et 25^{ème} pour les femmes), les performances des collectifs Relève (nos 6 équipes garçons et filles U16/U18 et U21 sont dans le top8 européens), le taux de sélectionnés en équipe de France dans les pôles

(75% en 2016), le taux de SMR (complète-56% et incomplète-78%). A ces données s'ajoutent le taux de féminisation (environ 30%) et le nombre de cadres formés tant dans la filière fédérale que professionnelle.

Le point d'étape annuel à l'issue de l'événement de référence se réalise par collectif (head coach et DTN) puis par filière (féminine et masculine) regroupant les responsables des différentes équipes et des pôles. Enfin une réunion Haut niveau est organisée annuellement.

Pour ce qui concerne les pôles, le DTN est présent aux commissions d'admission et sollicite régulièrement les directeurs de structures afin d'établir un bilan et d'envisager différents projets. Les responsables de pôles et le DTN sont régulièrement en contact avec les responsables du haut niveau des différentes structures.

La question de l'évaluation est régulièrement traitée dans les différents chapitres.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Cahier des charges des structures concourant au PPF

NOM DE LA STRUCTURE **Pôle France -21 masculin CREPS IDF Châtenay-Malabry**

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau ou excellence sportive	Excellence sportive Préparation aux compétitions de référence
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Être sélectionné aux championnats d'Europe U18 pour préparer le CE U21 et la Coupe du Monde. Condition de maintien : être sélectionné en équipe de France U21 Au terme de l'olympiade être sélectionné en équipe de France:
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	Responsable du pôle : Aymeric Bergamo (EN, PO)
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	Aymeric Bergamo (EN des U21, PO), Guillaume Moreau (Préparateur Physique), cadre fédéral à définir.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	16 externes environ. Equipe de France -21.
	Eléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...
Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...		Budget global : 40000€ CO : 30 000€ Part fédérale : 10000 €
Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...		12-18 heures/semaine - 35 semaines/ an Matches
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	CREPS IDF (DSHN) + FFH
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	Médecin du CREPS IDF
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	CREPS IDF
Financement de la structure		Etat et Conseil Régional IDF

NOM DE LA STRUCTURE : Pôle France Relève masculin -18 ans CREPS IDF Châtenay-Malabry

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau ou excellence sportive	Excellence sportive Préparation aux compétitions de référence
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Championnat de France des régions, équipe de France U16 Condition de maintien : être sélectionné en U16 ou U18 : Championnat d'Europe U18
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	Matthias Dierckens (CTN IDF)
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	Matthias Dierckens Entraîneurs fédéraux temporaires: Joris Harou et Fabien Pourcelet (DESJEPS), Nicolas Ott préparateur physique du CREPS de Châtenay-Malabry, Elodie Delauney, préparation mentale.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	16 sportifs garçons internes + externes. Joueurs -18 issus de tests de sélection après détection lors des championnats de France des régions U14 et U16. Sportifs issus de toute la France
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	CREPS Châtenay-Malabry : terrain synthétique éclairé, salle de hockey, salle de musculation
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget = 110000€ / CO = 54000€ / Part fédérale et familles = 56000€
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	12 à 18 heures/semaine+ matches le mercredi /35 semaines/an
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	CREPS IDF (DSHN)
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	CREPS IDF
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	CREPS IDF

Financement de la structure		Etat et Région Ile de France
------------------------------------	--	------------------------------

NOM DE LA STRUCTURE : Pôle France Mixte CREPS de Wattignies-Hauts de France : Pôle France Relève Féminin et Pôle France Relève -16 masculin

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau ou excellence sportive	Excellence sportive Préparation aux compétitions de référence
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Championnat de France des régions, équipe de France U16 Condition de maintien : être sélectionné en U16 ou U18 : Au terme de l'olympiade : équipe de France U18/U21 (équipe de France pour le pôle féminin)
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	Steve Colledge (EN, PO)
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	Guillaume Quievy (EN), équipe féminine, Steve Colledge (EN) équipe masculine, Entraîneurs fédéraux temporaires : Mathieu Martinache, Mathilde Petriaux, (gardiens de but), Victor Charlet (joueur international/PC) Préparation physique : Yohan Augier
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	14/16 filles 12/14 garçons Sportives et sportifs et issus de toute la France mais majoritairement des Hauts de France
Eléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Terrain synthétique arrosé et éclairé, demi terrain synthétique semi sablé, centre de récupération (bain chaud; bain froid; sauna), salle de musculation salle d'étirements Réservation toute l'année en fonction de planning et programme Pole Hockey Priorité aux Pôles
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget : 100000€ / CO = 44000€ / Part fédéral et familles = 46000€ / Région en direct avec le CREPS + 10000€ (U16G)
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	12-18 heures par semaine et 35 semaines par an Matches vs clubs de la ligue et de Belgique et Pays-Bas
des /Suivi sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	CREPS DSHN :
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	CREPS
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	CREPS
Financement de la structure		Etat et régions des Hauts de France

NOM DE LA STRUCTURE : Structures non permanentes en et hors établissement

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau ou excellence sportive	Accession au Haut Niveau
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Être inscrit dans l'effectif se préparant au championnat d'Europe U16 Condition de maintien : Être sélectionné en équipe de France U16
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	DTN adjoint chargé du Haut Niveau
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	Cadres d'Etat en priorité ou cadres fédéraux (DESJEPS si possible). Recrutement par le coordonnateur
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Entraînements soit sur un groupe dédié exclusivement à une catégorie exclusive ou catégories cumulées (ex. U16/U18) / mixte (ex. U16G avec U21 F). Organisation adaptée aux effectifs Le nombre de joueurs par groupe est environ de 10/15.
	Eléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...
Matériels → balles, matériel pédagogique, matériel spécifique		10 balles / joueurs, préparation gardiens de but et penalty-corners
Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...		2h par semaine sur toute la saison
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	DTN adjoint
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	Possible pour les structures en établissement
Financement de la structure		Collectivité territoriale et le club par le biais de la mise à disposition des installations Part fédérale : rémunération, matériel, déplacements

NOM DE LA STRUCTURE : Structures non permanentes en et hors établissement

	ITEMS à renseigner	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau ou excellence sportive	Excellence sportive
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Être inscrit dans l'effectif se préparant aux compétitions de référence (CE, CM, JO, TQCM, TQO...) Condition de maintien : Être sélectionné en équipe de France + groupe élargi Être sélectionné en France U21 + groupe élargi Être sélectionné en France U18 + groupe élargi Au terme de l'olympiade être sélectionné en équipe de France ou U21 (pour les U18)
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	DTN adjoint chargé du Haut Niveau
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	Cadres d'Etat en priorité ou cadres fédéraux (DESJEPS si possible). Recrutement par le coordonnateur
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Entraînements soit sur un groupe dédié exclusivement à une catégorie ou catégories cumulées (ex A + U21) ou groupe mixte (ex U16G avec U21 F). Organisation adaptée aux effectifs Le nombre de joueurs varie de
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Terrains et installations classés niveau 1 dans le règlement fédéral validé par la CERFRES Salles de musculation soit en établissement, soit en club, soit en salle privée
	Matériels → balles, matériel pédagogique, matériel spécifique	10 balles / joueurs, préparation gardiens de but et penalty-corners
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	6h par semaine les seniors sur toute la saison 4h par semaine pour les U21 sur toute la saison 2h par semaine pour les U18 sur toute la saison
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	DTN adjoint
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	Médecin fédéral (pour les SHN)
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	Possible pour les structures en établissement
Financement de la structure		Collectivité territoriale et le club par le biais de la mise à disposition des installations Part fédérale : rémunération, matériel, déplacements

Le [décret no 2016-1287 du 29 septembre 2016](#) fixe les attentes de cette convention.
Ci-joint au dossier

ANNEXE 3 : Les centres du Plan National de Préparation Accession et Excellence

PNP SAISON 2017/2018									
Responsable PNP : Philippe GOURDIN									
Nombre de structures : 13 (dont 2 en sommeil et 1 en attente)									
STRUCTURE	Ligue support	Club Partenaire	FILIERE	RESPONSABLE	ENTRAINEURS	PROGRAMMATION		EQUIPEMENT	COLLECTIF
AUVERGNE RHONE ALPES	Auvergne Rhône-Alpes	FC Lyon Hockey	H/F	Dominique LOUISSON	Dominique LOUISSON Claude CELLER	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : FC Lyon / Salle de musculation : INSA / FC Lyon	A D&H U21F&G U17/U18F&G U16F&G
WATTIGNIES	Hauts de France	CREPS	H/F	Steven COLLEDGE	Steven COLLEDGE Cédric DETAËYE Antoine FRANÇOIS Luca MINADEO Guillaume CHIEVY	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : CREPS Wattignies Salle Musculation : CREPS Wattignies	A D&H U21F U18F U16F&G
LILLE	Hauts de France	Lille M.H.C.	H	Steven COLLEDGE	Matthias DIERCKENS	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : Lille M.H.C.	U18G
AQUITAINE	Nouvelle Aquitaine	Villa Primrose	H/F	Jean Marc CHAMPIN	Jean-Marc CHAMPIN	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : Villa Primrose	U21F&G U18F U16F&G
AUTEUIL	Ile De France	Paris Jean Bouin	H/F	Philippe GOURDIN	Philippe GOURDIN Rosa PADILLA Fabien POURCELLET Gaël FOULARD	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : Paris Jean Bouin	A D U21F U18F U16F&G
CHATENAY	Ile De France	CREPS	H	Philippe GOURDIN	Pascal POULENC Philippe GOURDIN	Philippe GOURDIN	Pascal POULENC / FRANCK GRONDIN	Terrain : CREPS Chateaux Salle Musculation : CREPS Chateaux	U18G
INSEP France A Hommes	Ile De France	INSEP	H	Vincent LE CROLLER	Franck GRONDIN		Franck GRONDIN	Terrain : INSEP Salle Musculation : INSEP	A HOMMES
INSEP Relève	Ile De France	INSEP	H	Vincent LE CROLLER	Aymeric BERGAMO Franck GRONDIN Fabien POURCELLET		Aymeric BERGAMO Franck GRONDIN	Terrain : INSEP Salle Musculation : INSEP	U21G
PAYS DE LA LOIRE	Pays de la Loire	H.C. Nantes	H/F	Arnaud JUDIC	Arnaud JUDIC	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : H.C. Nantes	A HOMMES U21F U18F&G U16F&G
NORMANDIE	Normandie	A.S. Rouen U.C.	H	Nathalie AGIS	Nathalie AGIS	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : A.S. Rouen U.C.	U16G + partenaires d'entraînement
OCCITANIE (en attente)	Occitanie	Toulouse		Axel GUIGNARD	Axel GUIGNARD	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : Toulouse	
COTE D'AZUR (en sommeil)	PACA	Antibes		Carole THIBAUT TEFFRI	Olivier SANCHEZ	Philippe GOURDIN	Franck GRONDIN	Terrain : A.S.F. Antibes Salle de musculation : Nice	
PICARDIE (en sommeil)	Hauts de France					STRUCTURE EN SOMMEIL			

ANNEXE 4 : Projet fédéral « Se connecter avec les clubs, tous les clubs ».
Ci-joint au dossier.

ANNEXE 5 : Méthodologie de l'entraînement : pour répondre aux exigences du haut niveau
Ci-joint au dossier

